



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/MP.PP/2/Add.13
2 avril 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès
à l'information, la participation du public
au processus décisionnel et l'accès
à la justice en matière d'environnement

RAPPORT DE LA PREMIÈRE RÉUNION DES PARTIES

Additif

DÉCISION I/12

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2003-2005

adoptée à la première réunion des Parties,
tenue à Lucques (Italie) du 21 au 23 octobre 2002

La Réunion,

Rappelant l'alinéa g du paragraphe 2 de l'article 10 de la Convention, en vertu duquel les Parties doivent envisager et entreprendre les actions supplémentaires qui pourraient se révéler nécessaires aux fins de la Convention,

Rappelant également sa décision I/11 sur les procédures d'élaboration, d'adoption et de suivi des programmes de travail, ainsi que ses décisions I/14 sur la création du Groupe de travail des Parties et I/13 sur les dispositions financières,

1. *Adopte* le programme de travail à entreprendre dans le cadre de la Convention jusqu'à la tenue de la deuxième Réunion des Parties, tel qu'il figure en annexe à la présente décision;
2. *Engage* les Parties et invite les Signataires, les autres États et les organisations intergouvernementales, régionales et non gouvernementales intéressées à contribuer activement aux activités inscrites au programme de travail.

Annexe
PROGRAMME DE TRAVAIL AU TITRE DE LA CONVENTION D'AARHUS
(2003-2005)

Activité	Objectifs et résultats attendus	Pays, organe ou organisme chef de file	Méthodes de travail	Calendrier approximatif	Budget estimatif ¹ en milliers de dollars É.-U. par an (moyenne)		
					Poste de dépense	Montant total des ressources nécessaires	Ressources de base nécessaires
I. Mécanisme de contrôle du respect des dispositions	Contrôler et faciliter l'application et le respect des dispositions de la Convention	Comité d'examen du respect des dispositions	Le Comité d'examen du respect des dispositions se réunira en vue d'examiner des rapports, des demandes, etc. Des missions d'information seront entreprises. Le secrétariat donnera la publicité voulue à ce mécanisme et assurera le service du Comité	Activité permanente	Temps de travail (un administrateur à plein temps avec les frais généraux correspondants), réunions du Comité (frais de voyage + indemnités journalières de subsistance), missions d'experts, autres dépenses	300	300
II. Registres des rejets et transferts de polluants (RRTP)	À court terme: mettre définitivement au point, adopter et signer le protocole sur les RRTP à la Conférence de Kiev. À moyen terme: faciliter la ratification, l'entrée en vigueur et l'application du protocole	Groupe de travail ou réunion des Signataires du protocole sur les RRTP	Réunions du principal organe RRTP (une fois par an) et des groupes d'experts ou équipes spéciales (trois fois par an), «salle de classe virtuelle» en vue de communiquer par voie électronique, publications de directives d'application de l'instrument	Activité permanente	Temps de travail (un administrateur à plein temps avec les frais généraux correspondants), réunions (paiement des frais de voyage + indemnités journalières de subsistance des participants qui y ont droit), services de consultants	250	180

Activité	Objectifs et résultats attendus	Pays, organe ou organisme chef de file	Méthodes de travail	Calendrier approximatif	Budget estimatif/ en milliers de dollars É.-U. par an (moyenne)		
					Poste de dépense	Montant total des ressources nécessaires	Ressources de base nécessaires
III. Organismes génétiquement modifiés	Élaborer un projet de décision à soumettre à la deuxième Réunion des Parties en vue de promouvoir l'application de la Convention aux OGM	Groupe de travail des OGM	Réunions du Groupe de travail (trois), études spécialisées	Jusqu'à la deuxième Réunion des Parties	Participation aux réunions (paiement des frais de voyage + indemnités journalières de subsistance des participants qui y ont droit), services de consultants	40	40
IV. Accès à la justice	Soutenir la mise en application de l'article 9 de la Convention, préparer une base pour la formulation de projets de recommandation de la Réunion des Parties sur les activités futures	Équipe spéciale sur l'accès à la justice ayant la Belgique comme chef de file	Il s'agira d'élaborer des documents d'information et d'orientation, d'organiser des ateliers de formation, de réunir et examiner des études de cas, de définir les activités à entreprendre ultérieurement	Jusqu'à la deuxième Réunion des Parties	Participation à des ateliers (frais de voyage et indemnités journalières de subsistance), collecte d'étude de cas	45	35
V. Outils d'information électroniques	Présenter des projets de recommandation à la deuxième Réunion des Parties sur la manière la plus efficace d'utiliser les outils d'information électroniques, promouvoir un flux d'information sur des exemples de bonnes pratiques, contribuer, selon qu'il conviendra, au Sommet mondial sur la société de l'information	Équipe spéciale des outils électroniques, ayant la Bulgarie comme chef de file	Collecte d'exemples de meilleures pratiques. Ateliers, forum électronique, mesures de renforcement des capacités	Jusqu'à la deuxième Réunion des Parties	Coûts des ateliers (y compris le paiement des frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance des participants qui y ont droit), autres dépenses	45	35

Activité	Objectifs et résultats attendus	Pays, organe ou organisme chef de file	Méthodes de travail	Calendrier approximatif	Budget estimatif/ en milliers de dollars É.-U. par an (moyenne)		
					Poste de dépense	Montant total des ressources nécessaires	Ressources de base nécessaires
VI. Coordination et supervision des activités entre les sessions	Coordonner et superviser les activités entreprises dans le cadre de la Convention, par exemple en mettant à exécution le présent programme	Groupe de travail des Parties et Bureau de la Réunion des Parties	Réunions du Groupe de travail (probablement une réunion par an), réunions du Bureau selon que de besoin et consultations entre les membres du Bureau par voie électronique	Activité permanente	Participation aux réunions (paiement des frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des participants qui y ont droit)	35	35
VII. Service de renforcement des capacités	Gérer le Service de renforcement des capacités ayant pour mission d'aider les pays à donner pleinement effet à la Convention. Au minimum, deux ateliers sous-régionaux par an	Secrétariat en étroite collaboration avec le PNUE et le GRID-Arendal du PNUE	Pour mettre cette activité à exécution, des projets spécifiques seront entrepris dans les pays qui ont besoin d'une assistance. Ateliers de formation et assistance technique faisant l'objet, dans la plupart des cas, d'un financement séparé.	Phase pilote 2003-2004. Le projet sera pleinement opérationnel en 2005	Temps de travail, participation aux ateliers (paiement des frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des participants qui y ont droit), Coût de la publicité pour le service ²	130	30
VIII. Centre d'échange d'informations et de rapprochement de l'offre et de la demande de financement	Faciliter l'échange d'informations relatives à la Convention et le rapprochement entre l'offre et la demande de financement pour des projets	Secrétariat, en coopération avec le GRID-Arendal du PNUE	Par voie électronique, par le biais du site Web de la Convention	Activité permanente	Temps de travail du personnel, services de consultants en vue de la création du centre d'échanges	25	10

Activité	Objectifs et résultats attendus	Pays, organe ou organisme chef de file	Méthodes de travail	Calendrier approximatif	Budget estimatif/ en milliers de dollars É.-U. par an (moyenne)		
					Poste de dépense	Montant total des ressources nécessaires	Ressources de base nécessaires
IX. Sensibilisation et promotion de la Convention	Faire mieux connaître la Convention et ses principes dans l'ensemble de la région de la CEE-ONU et au-delà, accroître le nombre de Parties à la Convention, encourager les initiatives régionales (par exemple, les directives de la CESAP)	Secrétariat	Participation à des manifestations et processus régionaux et internationaux clefs. Appui aux ateliers organisés par d'autres entités. Préparation de brochures, de publications, de bulletins d'information et d'autres documents. Actualisation du site Web. Rédaction et analyse d'articles sur la Convention	Activité permanente	Temps de travail (un administrateur à temps partiel avec les frais généraux correspondants), participation aux manifestations dignes d'intérêt pour lesquelles un financement n'est pas assuré par les organisateurs (frais de voyage et indemnités journalières de subsistance), services de consultants	80	50
X. Interconnexions entre la Convention d'Aarhus et les autres conventions	Promouvoir l'application des principes de la Convention dans le contexte d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement	Secrétariat	Participation à des ateliers dont le thème présente un intérêt dans le contexte de la Convention d'Aarhus, activités concertées relevant aussi d'autres conventions, par exemple organisation d'un atelier en collaboration avec la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels.	Activité permanente	Temps de travail, paiement des frais de voyage à l'occasion des réunions présentant un intérêt lorsque ces dépenses ne sont pas prises en charge par les organisateurs	30	0

Activité	Objectifs et résultats attendus	Pays, organe ou organisme chef de file	Méthodes de travail	Calendrier approximatif	Budget estimatif ¹ en milliers de dollars É.-U. par an (moyenne)		
					Poste de dépense	Montant total des ressources nécessaires	Ressources de base nécessaires
			Coordination avec d'autres accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement				
XI. Réunion extraordinaire et deuxième réunion ordinaire des Parties	Réunion extraordinaire: adoption et signature du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants. Réunion ordinaire: voir l'article 10 de la Convention	Réunion des Parties	Réunions des Parties	Réunion extraordinaire: mai 2003. Réunion ordinaire: en 2004 ou 2005	Participation aux réunions (paiement des frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des participants qui y ont droit)	40	30
Total partiel						1 020	745
Dépenses d'appui au programme (13 %)						150	110
TOTAL						1 170	855

¹ Le budget estimatif indiqué ici fait abstraction des coûts qui devraient en principe être imputés sur le budget ordinaire de l'ONU. À l'heure actuelle, le budget ordinaire de l'ONU couvre 1,5 poste d'administrateur à plein temps et 0,5 poste de secrétaire, ainsi que les frais généraux administratifs correspondants.

² Le budget estimatif pour ce poste de dépenses est calculé sur la base des coûts de deux ateliers sous-régionaux par an en moyenne et une certaine quantité de temps de travail pour amorcer le processus. Cependant, on part du principe que le service en question générera des ressources supplémentaires pour le financement de projets répondant aux besoins des pays ciblés. Le présent document ne fait pas état du coût de ces projets.